



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 322-1-2025 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 322 VISANT À ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN EAUPOTABLE DANS UN SECTEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SUTTON »

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées :

QU'à sa séance ordinaire tenue le 6 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par la résolution numéro 2025-08-308, le premier projet du règlement numéro 322-1-2025 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 322 visant à assurer l'approvisionnement en eau potable dans un secteur du périmètre d'urbanisation de Sutton* ».

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le **28 août 2025, à 19h00**, à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville situé au 11, rue Principale Sud.

QU'au cours de l'assemblée publique, la personne désignée expliquera le projet de règlement et les conséquences de l'adoption d'un tel règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement a pour objet l'application de dispositions particulières relatives à la protection des sources d'approvisionnement en eau potable dans le secteur Academy.

Le document de présentation et une copie du projet de règlement sont disponibles pour consultation sur la page web suivante : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/06/322-1-2025-Reglement-RCI-322-Secteur-Academy-.pdf>

Donné à Sutton, ce huitième jour du mois d'août de l'an 2025.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques